

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 18 11 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le jour mois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique			E	
MICHEL Yohann			E	
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Création d'un poste d'adjoint technique
- Attribution de logements communaux
- Provision pour risque
- Cotisation au refuge Augeron
- Décision modificative n°3
- Facturation exceptionnelle suite à dégradation

Informations diverses,

Questions diverses.

Compte-rendu du conseil du 16 septembre 2025

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 15

Compte-rendu du conseil du 10 octobre 2025

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 15

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le **10 octobre 2025**)

- Délivrance et reprise de concessions 1 concession 120 €

RH: création d'un poste d'adjoint technique

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'Adjoint Technique en raison de service,

Les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique

- **POUR LES AGENTS NON TITULAIRES :**
 - **La création de 1** emploi d'Adjoint Technique non titulaire, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, en raison des besoins de service pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de voirie. La rémunération est fixée sur la base d'un indice brut 378.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0
Nb de voix POUR :	15		

Attribution logements communaux

Avant d'ouvrir ce point de l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite revenir sur une réalité qui s'impose à nous de plus en plus fortement : la difficulté d'accéder à un logement locatif dans notre commune. Ce ne sont pas des dossiers abstraits, ce sont des situations humaines qui, chaque semaine, arrivent jusqu'à la mairie.

Ces derniers jours encore, nous avons dû répondre dans l'urgence à plusieurs cas :

- un homme, en CDI, qui dormait dans sa voiture ;
- une femme mise dehors par son ex-mari ;
- un pompier en cours de séparation, qui cherche à rester proche de la caserne pour assurer son service.

J'ai aussi été alertée par un commerçant sur la présence d'un sans-abri dormant sous son auvent, et j'ai reçu un nouveau courrier mentionnant, encore une fois, la difficulté de loger des apprentis.

Nous faisons tout ce que nous pouvons avec les moyens de la commune aussi bien en termes de mise à disposition qu'en accompagnement humain. Je tiens à remercier particulièrement Monique Klaassen et les agents communaux qui ont assuré le déménagement de Liubov et Volodymyr la semaine dernière. Ceux-ci occupent désormais l'appartement n°1 de la place de la Mairie.

Ce soir, je vous demande donc de délibérer pour :

- attribuer l'appartement n°2 de la place de la Mairie
- attribuer l'appartement de Saint-Aubin-sur-Algot
- attribuer l'appartement du RDC droit de la rue de Verdun

Nous proposons également que le logement du RDC gauche de la rue de Verdun — dans lequel nous avons fait installer une douche — puisse être attribué comme solution temporaire. C'est un logement que nous avons initialement réservé pour les apprentis.

Enfin, il nous restera encore la possibilité de louer l'appartement du premier étage droit (trois chambres) à des conditions sociales et c'est tout.

Et je veux le dire clairement : une fois ces décisions prises, nous n'aurons plus aucune solution d'accueil d'urgence, plus aucun logement mobilisable pour les situations critiques, ni pour soutenir les jeunes en formation. C'est exactement pour cela que chaque espace, chaque bâtiment susceptible d'être partagé ou valorisé, compte aujourd'hui plus que jamais.

Délibération n°1 : LOCATION DU LOGEMENT Lot 2 - PLACE DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des logements s'est réunie le 17 Novembre 2025.

Deux dossiers ont été soumis et la commission a décidé d'attribuer l'appartement sis 2 Place de la Mairie au 1er étage Lot 2 à Madame T. V.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de confirmer l'attribution de ce logement avec un loyer mensuel de 297.00 € / mois, les charges restant à la discrétion de la locataire.

Ce loyer sera révisé, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 1^{er} novembre de chaque année.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

Délibération n°2 : LOCATION DU LOGEMENT RdC droite - RUE DE VERDUN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des logements s'est réunie le 17 Novembre 2025.

En l'absence de dossier concurrent, la commission a décidé d'attribuer l'appartement sis au rez-de-chaussée rue de Verdun à Madame N. L.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de confirmer l'attribution de ce logement avec un loyer mensuel de 247.00 € / mois, les charges restant à la discrétion de la locataire.

Ce loyer sera révisé, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 1^{er} novembre de chaque année.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

Délibération n°3 : LOCATION DU LOGEMENT REZ DE CHAUSSEE - ST AUBIN SUR ALGOT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des logements s'est réunie le 17 novembre 2025.

Compte tenu de l'urgence de la situation et en l'absence de dossier concurrent, elle a décidé d'attribuer l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie de Saint-Aubin-sur-Algot à Monsieur G. D.

La commission, une fois informée, a validé cette décision.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de confirmer l'attribution de ce logement avec un loyer mensuel de 164.00 € / mois, les charges restant à la discrétion du locataire.

Ce loyer sera révisé, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 1^{er} novembre de chaque année.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0
		Nb de voix POUR :	15

Délibération n°4 : LOCATION DU LOGEMENT RdC gauche - RUE DE VERDUN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des logements s'est réunie le 17 Novembre 2025.

Cet appartement, préalablement destiné à être meublé pour accueillir des apprentis sera proposé comme solution alternative à une personne dont le dossier a été refusé par ailleurs afin de répondre au mieux à son besoin. La commission a décidé d'attribuer l'appartement sis 17 rue de Verdun au RdC gauche à M. F.B.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de proposer l'attribution de ce logement avec un loyer mensuel de 206€/ mois, les charges restant à la discrétion du locataire.

Ce loyer sera révisé, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE au 1^{er} novembre de chaque année.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0
		Nb de voix POUR :	15

Provision pour risque

Le Conseil du 16 septembre 2025 a voté dans la décision modificative n°2 la somme 2 500 € au compte 681- Dotations aux provisions. Afin de pouvoir constituer cette provision, il est nécessaire de délibérer.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision. Aussi pour l'année 2025 il est proposé de constituer une provision de 2 500 €.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 15

Cotisation au refuge Augeron

Nous devons délibérer afin d'honorer notre cotisation 2025 au refuge Augeron d'un montant de 1 437.70 €.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 15

Décision Modificative n°3

	Dépenses				Recettes			
	Chap.	Article		Montant	Chap.	Article		Montant
Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	1 400,62 €	70	70878	Remb. frais par des tiers	815,00 €
	012	6411	Personnel titulaire	30 000,00 €	74	7478	Participation Autres organismes	4 556,00 €
	012	6413	Personnel non titulaire	20 000,00 €	74	74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	2 991,00 €
	65	65888	Autres	- 42 392,90 €	74	744	FCTVA	645,72 €
	TOTAL DEPENSES			9 007,72 €	TOTAL RECETTES			9 007,72 €
Investissement	Chap.	Article		Montant	Chap.	Article		Montant
	23	231	Immobilisations corporelles en cours	5 000,00 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 400,62 €
					10	10226	Taxe d'aménagement	332,94 €
					13	1322	Régions	2 436,44 €
					16	165	Cautions	830,00 €
	TOTAL DEPENSES			5 000,00 €	TOTAL RECETTES			5 000,00 €

Comme chaque année, cette dernière décision modificative permet d'ajuster le chapitre budgétaire 012 pour prendre en compte l'évolution de la masse salariale due au remplacement des arrêts maladies, aux heures supplémentaires et à l'embauche de personnel complémentaire et diplômé au périscolaire pour bénéficier des subventions CAF.

Des compléments sont également apportés en investissement pour couvrir notamment des frais de Contrôle Technique pour le projet des Perreaux.

Accord du Conseil à l'unanimité				
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR : 15

Facturation exceptionnelle suite à dégradation

La remise en état d'un logement dégradé à nécessité 4 heures de travail des agents communaux. Aussi, il est demandé au Conseil l'autorisation de facturer 80 euros à l'auteur des dommages.

Accord du Conseil à l'unanimité				
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR : 15

Informations diverses

- Quelques dates :
 - Jeudi 20 novembre – 18h30 : présentation du projet de réaménagement de la bibliothèque au foyer familial
 - Atelier décorations de Noël : 24 novembre – 20h à la Grange à dîmes
 - Décoration du village : 25 novembre – 9h
 - 7 décembre : marché de Noël
 - 14 décembre : Goûter des anciens / aide aux préparatifs les 12 et 13 décembre
 - 16 décembre : prochain conseil

- Suite Presbytère : Mme le Maire a rapporté au père Poullain les décisions prises unanimement par le Conseil le mois dernier. Le Père Poullain accepte de faire visiter le presbytère aux conseillers qui le souhaitent.
- Faisabilité de la piste cyclable : l'aménagement serait plus favorable sur l'accotement sud, pour une raison de largeur, avec des aménagements de carrefours. Le rendu de l'étude est prévu pour le 24 novembre.
- Les Perreaux : l'appel d'offre est en ligne depuis le 7/11. Il y a 10 lots, la date limite de remise des offres est le 8/12/2025 à 12h, l'architecte fera l'analyse et la synthèse des réponses et nous devons donc avoir une commission d'appel d'offres le 15/12/2025. Une question est posée sur les cuves de récupération des eaux pluviales.
- L'ilot Hermilly : Liubov et Volodymyr ont déménagé dans le premier appartement au-dessus de la MFS.
Une visite du futur chantier a été organisée par l'EPFN aujourd'hui. Le début des travaux est prévu pour janvier 2026. Mme le Maire sollicite le club photos pour suivre l'évolution du chantier.
- Projet Bibliothèque : l'avant-projet définitif sera présenté au public jeudi à 18h30 comme nous nous y étions engagés. Le cabinet d'architecte va déposer le PC ce vendredi et continuer à travailler sur la description des travaux pour pouvoir lancer l'appel d'offre en février 2026. Il est prévu de proposer des résidences d'artistes, sans hébergement.

Questions diverses

- Demande de la part du club de foot d'installer des plots ou des pierres pour interdire l'accès du terrain de foot aux véhicules qui dégradent le terrain
- Cas de Rhinopneumonie équine dans un haras d'une commune proche